

le catalyseur

Lettre d'information de l'UIC Ile de France - N° 75 - Octobre 2011



Trois temps forts vont marquer l'engagement de l'UIC Ile-de-France en ce dernier trimestre:

La prévention de la pénibilité tout d'abord, qui a réuni en nos locaux 70 entreprises soumises à l'obligation de conclure un accord ou mettre en place un plan d'action avant le 31 décembre. Au-delà des négociations de branche, aujourd'hui suspendues, les entreprises sont particulièrement mobilisées sur cette question où elles ont toujours montré dans notre Profession le plus grand intérêt, elles déplorent toutefois, à juste titre, la complexité du dispositif réglementaire dont les instruments ont été publiés, de surcroît, très tardivement.

Le Club « PME/ETI » ensuite. Dix entreprises ont accepté de participer à ce club destiné à valoriser et à défendre les intérêts et les spécificités des entrepreneurs de la Chimie, du Centre et de l'Ile-de-France (accès aux financements, innovation, développement international...). Il se réunira le 20 octobre prochain. Les entreprises qui souhaitent soutenir et accompagner cette démarche sont, bien entendu, les bienvenues.

Les 1^{er} Trophées « Chimie Responsable » qui constituent enfin une opportunité d'honorer les entreprises engagées dans une démarche de progrès au profit de la santé, la sécurité et l'environnement. Daniel Canepa, Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, en charge du Plan Régional Santé Environnement et Marie-Christine Ogly, Présidente du MEDEF Ile-de-France, particulièrement sensibles à cette initiative valorisant le « vrai visage » de la Chimie remettront les prix aux lauréats le 17 novembre prochain.

Servir les entreprises, défendre la Profession, reste notre priorité.

Gilles le Maire
Délégué Général
UIC Ile-de-France

L'histoire d'une famille particulière !

Hélène Langevin-Joliot – Professeur de recherche émérite

Nous célébrons cette année le centenaire du Prix Nobel de Chimie de Marie Curie dans le cadre de l'Année Internationale de la Chimie dont l'un des objectifs est de promouvoir l'accès des femmes aux métiers scientifiques. Je suis entrée au CNRS en décembre 1948, exactement cinquante ans après la découverte du radium par Pierre et Marie Curie. J'avais 21 ans, j'avais terminé mes trois ans d'études d'ingénieur en sortant major dans l'option physique à l'école municipale de physique et chimie de Paris. Notons au passage que l'école se singularisait alors par le pourcentage exceptionnellement élevé de jeunes filles parmi ses élèves.

Le laboratoire de chimie nucléaire du Collège de France, dirigé par Frédéric Joliot, dans lequel j'entrais, était composé très majoritairement de jeunes (dont plusieurs femmes), n'ayant pas encore leur thèse. Les moyens limités dont nous disposions permettaient des expériences de spectroscopie bêta gamma ou l'étude de phénomènes particuliers. C'est ainsi que je

soutins ma thèse en 1956 sur le rayonnement de freinage interne et les phénomènes d'auto ionisation associés à la radioactivité bêta. L'année suivante fut celle d'expériences sur la non conservation de la parité.

À l'automne 1957, le déménagement de notre laboratoire et de l'Institut du Radium sur le nouveau site d'Orsay était pratiquement achevé. Grâce à la création du troisième cycle et à la relance de l'effort de recherche, nous allions pouvoir disposer d'installations modernes, en particulier d'un synchrocyclotron accélérant des protons à 150 MeV. Je découvris avec mes collègues la nécessité du travail en équipe, jour et nuit sur le faisceau de l'accélérateur et en conséquence la programmation collective du travail.

Maître de recherche, puis Directeur de recherche à l'Institut de physique nucléaire, j'ai bientôt constitué une équipe sur les réactions entre noyaux très légers, notamment la capture radiative des protons. L'amélioration à la fin des années soixante de la

résolution en énergie accessible dans les expériences fut l'occasion d'un changement d'orientation, vers les noyaux moyens et lourds. Notre équipe, seule ou en collaboration, s'est investie sur la mise en évidence et l'étude de structures géantes de spin élevé à haute énergie d'excitation peuplées par réaction de transfert d'un ou deux nucléons. Les expériences ont été menées d'abord avec le faisceau du nouveau synchrocyclotron de 200 MeV dont j'ai dirigé le groupe de construction, puis auprès de l'accélérateur Saturne à l'aide d'un faisceau doublement polarisé. Chercheuse émérite après ma retraite, j'ai donné plus de place au développement de méthodes d'analyse et me suis associée à des expériences au Ganil. Je me suis recentrée vers les questions plus générales qui me préoccupent aujourd'hui celle de la faible place de la culture scientifique dans la culture générale ou les rapports, à reconstruire, de la société avec la science et les technologies.

Suite page 4



Prévention de la pénibilité : Mode d'emploi

Le 12 septembre, l'UIC Ile-de-France a organisé une réunion d'information sociale sur le thème: « Prévention de la pénibilité : Mode d'emploi ». Un thème qui a suscité de très nombreux échanges entre les participants et les deux intervenants, Me Michel Morand du Cabinet d'avocats Barthélémy, et Jean-Marc Decerle, Directeur de la coordination pluridisciplinaire à l'ACMS, venus expliquer les termes de la loi du 9 novembre 2010.

« Avant la loi portant réforme des retraites, la notion de pénibilité était quasi-absente du Code du travail » a rappelé Michel Morand en préambule. « Les partenaires sociaux avaient tenté de s'emparer du sujet dans le projet d'accord interprofessionnel - qui a échoué en 2008 - en prenant en compte la pénibilité physique et/ou psychique ». S'ils se sont beaucoup inspirés du projet d'accord, les textes législatifs et réglementaires de la présente loi ont adopté une définition plus restreinte de la pénibilité: « Être exposé à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels liés à des contraintes physiques marquées, à un environnement physique agressif ou à certains rythmes de travail susceptibles de laisser des traces durables, identifiables et irréversibles sur la santé » (décret du 30 mars 2011).

De nouvelles obligations pour l'employeur

S'il revient au médecin du travail l'obligation d'établir un dossier médical de santé au travail pour tous les salariés, l'employeur est tenu d'élaborer une fiche individuelle d'ex-

position pour les travailleurs qui entrent dans le champ du décret du 30 mars 2011. Sur cette fiche doivent être consignées: les conditions de la pénibilité, la période d'exposition et les mesures de prévention mises en œuvre. « Il faudra être particulièrement attentif à la rédaction de ce document qui constitue un acte d'engagement » a prévenu Michel Morand, rappelant au passage l'obligation de sécurité de résultat de l'employeur. Et de préconiser « une vision plutôt large que trop restreinte des salariés concernés par cette mesure. Pour sécuriser cette liste, recherchez le consensus en vous appuyant sur vos ressources internes (CHSCT, délégués du personnel...) et votre service de santé au travail. Nous sommes là pour vous aider » a confirmé Jean-Marc Decerle, illustrant ses propos de la présentation d'un outil de pré-diagnostic « permettant d'identifier les situations de pénibilité » et d'un modèle de fiche individuelle d'exposition.

Ils ont ensuite rappelé que l'une des conditions au maintien de l'âge de 60 ans pour l'ouverture du droit à la retraite concerne les salariés qui ont été exposés pendant 17 ans à un ou plusieurs facteurs de pénibilité, pour ceux atteints d'une incapacité de travail supérieure à 10 % et inférieure à 20 %.

Les mesures de prévention

La loi prévoit la négociation d'un accord (d'entreprise ou de groupe) ou l'élaboration d'un plan d'action pour une durée maximale de trois ans. Cette disposition s'applique aux entreprises (ou groupes) qui emploient au moins 50 salariés et dont 50 % au moins des effectifs sont exposés à

un ou plusieurs facteurs de pénibilité. C'est l'employeur qui détermine la proportion de salariés concernés (chiffre à réactualiser et à annexer au document unique). Pour les entreprises de 50 à 300 salariés, des accords de branche étendus sont possibles. Ces accords dispensent alors les entreprises concernées de négocier un accord ou d'établir un plan d'action.

Objectif: pour chacune des situations de pénibilité identifiées, prévoir les mesures de prévention adéquates, ainsi que les modalités de suivi de leur mise en œuvre. L'accord ou le plan doit aborder au moins trois thèmes, dans les conditions définies par le décret du 7 juillet 2011. Chacun d'eux est assorti d'objectifs chiffrés dont la réalisation est mesurée au moyen d'indicateurs. « Là encore, il est préférable de consulter le CHSCT, le CE et/ou les délégués du personnel ».

Le plan ou l'accord doit être déposé auprès de la DIRECCTE qui est habilitée, en cas de défaillance de l'employeur, à fixer le montant de la pénalité; celle-ci peut atteindre, au maximum, 1 % de la masse salariale des travailleurs affectés à des travaux pénibles. La procédure de contrôle, de mise en demeure et de sanction est précisée dans le décret du 7 juillet 2011. « Ces mesures entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Les entreprises disposeront alors d'un délai de six mois pour se mettre en conformité avec la loi ».

Tous les documents présentés par Michel Morand et Jean-Marc Decerle sont accessibles sur le site www.uic-idf.fr

Données franciliennes

- 36 % des salariés du secteur privé (soit 1,3 million de personnes) sont concernés par au moins une contrainte posturale ou articulaire lourde dans le cadre de leur travail (contre 48 % en France),
- 15 % des salariés sont soumis à au moins une posture pénible (position à genoux, bras en l'air, etc., plus de 2 h par semaine), et 5 % aux gestes répétitifs,
- 8 % des salariés sont exposés à au moins 1 substance chimique cancérigène (contre un taux national de 14 %),
- Les gaz d'échappement diesel, les huiles minérales entières et les poussières de bois sont les expositions aux cancérigènes les plus fréquentes,
- 3 % sont exposés à des bruits qualifiés de nocifs,
- 20 % sont amenés à travailler la nuit (entre 21 h et 6 h du matin), y compris de manière occasionnelle, et notamment 42 % des ouvriers de l'industrie,
- 75 % des ouvriers cumulent travail de nuit et travail en équipe,
- Les TMS¹ représentent 69 % des maladies reconnues comme d'origine professionnelle (source: statistiques 2005 CRAMIF²),
- 86 % des cas de cancers professionnels reconnus en 2005 étaient dus à l'amiante (source: statistiques 2005 CRAMIF).

Attention! La plupart des statistiques actuellement disponibles reposent sur les résultats de la dernière enquête SUMER de 2003 (SURveillance Médicale des Expositions aux Risques professionnels) copilotée par la DARES³ et la DGT⁴. Ces chiffres seront réactualisés très prochainement et nous ne manquerons pas de vous en tenir informés.

Contact: Amélie Blachère
a.blachere@uic-idf.fr

¹TMS: Troubles Musculo-Squelettiques

²CRAMIF: Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France

³DARES: Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques

⁴DGT: Direction Générale du Travail

Les pollutions industrielles : un risque majeur

Une démarche sur la PREvention des Risques et la protection des prises d'eau de surface (PRERI) a été initiée en 2009 par les principaux producteurs d'eau potable en Ile-de-France (Eau du Sud Parisien, Eau de Paris, Veolia Eau et le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France) en

partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) afin de sécuriser la production d'eau potable de l'agglomération parisienne. L'association francilienne AFINEGE a été mandatée par les producteurs d'eau afin de mener cette mission de sensibilisation sur le terrain.

60 % de l'eau potable en Ile-de-France est produite à partir d'eau pompée dans la Seine, la Marne et l'Oise. Ces ressources sont vulnérables et font l'objet de 20 à 40 alertes « pollution » par an influant sur le fonctionnement des usines de production d'eau potable. Pour garantir au consommateur une eau de qualité irréprochable, les traitements sont alors renforcés, ou dans les cas les plus graves, le pompage en rivière est stoppé et l'alimentation secourue par d'autres usines.

Sensibilisation et pré-diagnostic

L'action PRERI vise à sensibiliser toutes les entreprises ayant des activités pouvant impacter la qualité de l'eau situées dans le secteur « Seine Amont Paris » c'est-à-dire une partie du territoire des départements de la Seine et Marne, de l'Essonne et du Val de Marne entre Melun (77) et Choisy-le-

Roi (94). Une fois le contact établi avec une entreprise, une visite peut alors être planifiée afin de réaliser un pré-diagnostic gratuit. Ce dernier vise à évaluer l'impact de l'activité sur la ressource en eau en vue d'établir un bilan relatif à la maîtrise des risques par l'entreprise. A l'issue de cette visite, d'éventuelles préconisations seront présentées à l'entreprise pour améliorer ses installations ou pour optimiser sa gestion de crise. Les aides financières de l'AESN seront aussi présentées. Elles constituent un levier financier important pour les actions à engager notamment dans le cadre de la prévention des pollutions accidentelles. Ce pré-diagnostic peut être une première étape dans la mise en place d'un système de management environnemental et donner des premières pistes d'amélioration.

Résultats et avenir

L'opération a débuté en septembre 2009 pour une durée de 3 ans. Jusqu'à aujourd'hui, plus de 100 sites d'activités diverses ont participé à cette démarche volontaire. Plus de 15 % des sites visités ont engagé une démarche auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour bénéficier de subventions sur leurs actions préventives vis-à-vis des pollutions de l'eau, avec l'aide d'AFINEGE. Au vue des résultats obtenus et des nombreux sites concernés à visiter, les producteurs d'eau et l'AESN ont décidé de prolonger d'un an le projet PRERI jusqu'à décembre 2012. Alors n'hésitez plus, si votre entreprise est concernée de part son activité et sa situation géographique, contacter AFINEGE et participer vous aussi à l'action PRERI.

Contact: Laure Gardebled
l.gardebled@afinege.org

Science et apprentissage

Notre responsabilité est collective pour l'orientation et l'accompagnement des jeunes tout au long de leur parcours de formation en prenant en compte leurs capacités et aspirations mais aussi les besoins de compétences identifiées par l'Entre-

prise pour le futur.

Mais quels sont ces besoins de compétences? Les grands défis pour les décennies à venir sont connus, ils se nomment: nourriture, climat, énergie, santé, ressources naturelles... Si pour la plupart de ces thèmes, les solutions durables n'existent pas ou ne sont pas encore totalement mises en œuvre, nous savons qu'elles passeront principalement par des approches scientifiques, le tout dans un contexte de grande confusion et de défiance vis-à-vis des bienfaits des nouvelles technologies. C'est peut-être en partie pour ces craintes que la crise des vocations scientifiques perdure chez les jeunes. Il est donc de notre responsabilité de mettre en place les moyens pour tenter d'inverser cette tendance.

Une voie pédagogique de choix

Parmi ces moyens, l'apprentissage représente une voie pédagogique de choix. C'est particulièrement vrai pour ce qui concerne l'enseignement des sciences où la pratique de l'alternance permet rapidement de toucher du doigt la réalité de métiers complexes, extrêmement diversifiés et de mettre en pratique, autour d'un projet, le volet expérimental de l'activité.

Les gouvernements successifs ont fait de l'apprentissage une

priorité dans leurs politiques de formation et d'accès à l'emploi.

De son côté, l'UIC en a fait un des points forts de sa politique sociale en signant fin 2010 un accord engageant les entreprises de la branche à doubler le nombre d'apprentis sur une période de 5 ans. L'UIC Ile-de-France qui a bien compris les enjeux, s'implique concrètement dans cette démarche.

Répondre aux objectifs

La mise en œuvre de cette politique nécessite de pouvoir se reposer sur des partenaires capables de répondre rapidement aux besoins des entreprises. Parmi ces partenaires, l'AFI 24, ensemble de CFA implantés en régions et principalement en Ile-de-France a fait des Sciences Chimiques Physiques et Biologiques son domaine d'expertise, pour des formations allant du Bac Pro au Master, s'appuyant pour la partie pédagogique sur le réseau des écoles et universités scientifiques (www.afi24.org).

Les entreprises faisant appel à l'AFI 24 sont très diversifiées et couvrent tous les domaines dont l'activité repose en tout ou partie sur des technologies scientifiques.

La structure est organisée autour d'une équipe de spécialistes qui sont au côté des entreprises, des organismes de formation et des apprentis, tout au long du processus, allant de l'accompagnement des entreprises dans la mise en place de leur projet de développement de l'apprentissage, jusqu'au suivi des apprentis dans leur recherche d'emploi.

Ainsi, l'AFI 24 est parfaitement adapté pour répondre aux objectifs ambitieux définis par l'UIC et l'UIC Ile-de-France pour accompagner les entreprises dans la mise en place ou le développement de leur politique apprentissage.

Contact: Gérard Roussel
g.roussel@uic-idf.fr

L'histoire d'une famille particulière !

hommage

Le très faible nombre de femmes présentes dans les colloques à l'étranger auxquels j'ai participé était frappant. Je ne fis aucun séjour de travail à l'étranger. Invitée par nos collègues anglais au laboratoire d'Harwell dans les années soixante, le projet échoua : Irène Joliot-Curie avait été refoulée dix ans auparavant pour raison politique.

Bien sûr, mon orientation vers la recherche s'inscrit dans l'histoire d'une famille particulière, celle de Pierre et Marie Curie, celle de Frédéric et Irène Joliot-Curie. Je réfute cependant l'idée qu'elle était « inscrite dans les gènes » ou qu'elle résul-

tait d'une pression familiale quelconque. Le contexte familial était évidemment favorable. Il allait de soi qu'une femme devait avoir un métier et qu'il n'y avait pas de raisons de douter de ses capacités à y parvenir. Marie Curie avait vécu dans une époque de transition où la place mineure des femmes commençait à être remise en question. Elle avait ouvert une brèche dans le domaine de la science. Deux générations plus tard, il restait du chemin à parcourir.

L'évocation par ma mère de la coopérative d'enseignement organisée par Marie Curie et ses amis pour leurs enfants m'avait frappée. Une douzaine d'enfants de sept à treize ans approchèrent alors la physique de manière concrète en réalisant sous sa direction des expériences élémentaires. Je m'essayais à quelques unes. Nous parlions en famille de la recherche et du rôle de la science. « Ce ne sont pas toujours les expériences qui m'ont valu le plus de succès que j'ai le plus aimé » expliquait ma mère. Un travail de recherche est destiné à satisfaire une curiosité désintéressée. La science est une œuvre collective internationale. Bien utilisée, c'est l'un des plus puissants facteurs de progrès de l'humanité.

Les pratiques de la recherche ont considérablement changé au fil de ma vie professionnelle. Je reste cependant convaincue que la conception humaine de la recherche qui fût celle des Curie et des Joliot-Curie garde toute sa valeur aujourd'hui.

Hélène Langevin-Joliot
Professeur de recherche émérite

Marie Curie, déterminée, ambitieuse et passionnée, reste une grande figure féminine du XX^e siècle.

Essentiellement connue pour ses travaux sur la radioactivité, elle se plonge corps et âme dans la recherche et réalise un rêve, à l'époque, inconcevable pour une femme : mener une carrière scientifique.

Elle reçoit maintes récompenses, dont le prix Nobel de Physique en 1903 et de Chimie en 1911 pour la découverte du radium et du polonium, dont nous célébrons, cette année, le centenaire.

Elle devient la seule, hommes et femmes confondus, à avoir reçu deux fois cette prestigieuse récompense. Laissant à la France l'une des découvertes les plus marquantes de son siècle, Marie Curie est toujours considérée comme l'un des plus grands scientifiques de l'Histoire.

brèves

■ Développement : SOL France

SOL France a inauguré le 23 septembre dernier en présence, notamment, de Laura Bottà, Consul d'Italie, Evelyne Michaud, Maire de St. Savin, Bernard Saugey, Sénateur d'Isère et Alain Moyne Bressand, Député-Maire de Crémieu, son nouveau site de production de gaz médicaux et industriels.

SOL France, filiale française du groupe italien SOL Group, produit, conditionne et commercialise des gaz industriels et médicaux depuis 1987. L'entreprise opère sur tout le territoire national à partir de 4 sites. La nouvelle unité de production et conditionnement, ainsi inaugurée, est localisée à St Savin en Isère au sein d'une zone stratégique au cœur de la région Rhône-Alpes. Elle a nécessité un an de travaux et 5 millions d'euros d'investissement. Ce centre de production secondaire se présente comme l'un des plus modernes et des plus performants du Groupe. Contact : patrick.clement@solfrance.com

■ Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris

La Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris est désormais membre associé d'AFINEGE ! Le Général Gilles Glin, commandant de la BSPP, a souligné l'intérêt d'une collaboration entre la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris et les exploitants de sites industriels via AFINEGE et l'UIC Ile-de-France qui en est l'un des principaux administrateurs. Les pompiers de Paris sont intervenus lors de la dernière réunion du club Seveso devant une assistance nombreuse et attentive sur le thème : « Gestion de crise, comment faciliter l'intervention des pompiers ». C'est une expertise supplémentaire et incontestée que nous pouvons ainsi apporter à nos adhérents. Contact : c.gosselin@uic-idf.fr

■ Trophées Chimie Responsable : date à retenir

La cérémonie de remise des premiers « Trophées Chimie Responsable » de l'UIC Centre et l'UIC Ile-de-France se déroulera le jeudi 17 novembre 2011 à 15h dans les locaux de la Fédération Française du Bâtiment Grand Paris (salle Pradeau) situés au 10 rue du débarcadère à Paris 17^{ème}. Contact : a.blachere@uic-idf.fr

■ CD-ROM : « Prévention de la pénibilité : mode d'emploi »

A l'issue de la dernière réunion d'information sociale sur la pénibilité, a été remis aux participants un CD-ROM spécialement réalisé pour accompagner les entreprises adhérentes dans leurs démarches. Afin de répondre favorablement aux nombreuses demandes formulées, nous tenons à vous informer que le CD-ROM « Prévention de la pénibilité : mode d'emploi » est accessible sur notre site : www.uic-idf.fr Contact : p.dealmeida@uic-idf.fr

■ Nouveau consultant

L'équipe du Département Social et Relations Humaines de l'UIC Ile-de-France compte une nouvelle consultante juridique et social : Coralie Gélon qui remplace Për-Erwan Lescop. Contact : c.gelon@uic-idf.fr

■ Village de la Chimie : 9 et 10 mars 2012

Merci aux entrepreneurs qui souhaitent présenter à nos jeunes les métiers de la chimie de prendre contact dès que possible avec Philippe Souweine, Directeur du Village de la Chimie. Contact : p.souweine@uic-idf.fr

« Le catalyseur », lettre d'information de l'UIC Ile-de-France, Le Diamant A 92909 Paris la Défense Cedex. Directeur de la publication : Gilles le Maire : 01 46 53 12 29 Rédacteur en chef : Tiphaine Lecœur : 01 46 53 11 84 Maquette et réalisation : VEGA